

# UNSaMag

UNSA Magazine • N°240 avril-mai 2024 • prix : 2,50 €



## LA PERTE D'AUTONOMIE, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ





**Qui est mieux placé que l'UNSA  
pour bien former ses élu·es  
et ses représentant·es ?**

**Faites confiance à l'expertise UNSA Formation !**

**Retrouvez nos formations**



<https://vu.fr/JpMu>



**Laurent Escure**  
Secrétaire général de l'UNSA

## Le social sur l'Olympe ?

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont espérés comme un moment de concorde, de paix, de fraternité. Cet événement va mobiliser et impacter, directement ou indirectement, des centaines de milliers de travailleurs et travailleuses. Chacun souhaite que ces jeux soient réussis et permettent le rayonnement de la France au plan de l'organisation, de la qualité des infrastructures, des mobilités, des festivités et tout cela en contribuant à bâtir une vitrine des transformations écologiques et technologiques. Et le social dans tout ça ?

Depuis de long mois, l'UNSA, et ses structures pointent les besoins d'un dialogue social exemplaire pour compenser les surcharges de travail, de temps de travail, les contraintes, notamment de sécurité, liés aux jeux. Dans certains secteurs, entreprises ou administrations, les employeurs ont répondu présent. Malheureusement, il reste des salariés ou agents qui n'ont pas encore obtenu ce qu'ils pouvaient légitimement attendre. Il est encore temps d'aboutir mais le temps presse.

Plutôt que de dénoncer ou de critiquer les accords négociés (par exemple à la SNCF) grâce à un dialogue de grande qualité, les employeurs et le gouvernement seraient bien inspirés de généraliser cette méthode et d'ouvrir des négociations.

La fête sera encore plus belle si elle place le social sur l'Olympe.  
Alors, plus haut, plus loin, plus fort pour le social ?



## Sommaire

### Ils-elles font l'UNSA

- Nouvelles sections **4**
- L'UNSA aux élections CSE **5**
- UNSA TPE **6**
- UNSA Coca-Cola  
Interview de Lionel Neuhaus **7**

### Actu nationale

- Moral des salariés - L'UNSA a 30 ans **8**
- Les plus précaires ciblés **9**
- Taxation des malades **10**
- Faut-il « taper » sur les retraités ? **11-12**
- L'Europe sociale nécessaire  
pour les retraités **12**

### Europe

- Une Europe sociale et démocratique **13**

### Dossier

**15-18**

- Perte d'autonomie :  
le CESE veut répondre au défi

### Fonction publique

- Nouvelle secrétaire générale  
UNSA Éducation **20**
- Justice des mineurs **21**

### Laïcité

- Financement des établissements privés **22**

### Libertés & droits humains

- Le syndicalisme européen  
contre l'extrême droite **23**

### Focus juridique

- L'action syndicale contre  
les violences conjugales **24**
- Ne pas confondre l'intérêt collectif  
avec l'intérêt individuel **25**

### IRP

- Congés payés et arrêts maladie **26**

### Culture et Société

**28-29**

- Trois questions à Jonathan Denis

### Ils-elles font l'UNSA

- Portraits de militants **30**

### Adhésion UNSA Magazine

**30**

## Nos nouvelles implantations syndicales

Voici les dernières sections syndicales créées. Ce sont près de 14 422 salariés supplémentaires qui voient l'UNSA arriver à leur côté dans leur entreprise en quelques semaines.

### Agroalimentaire

- **Tradival**  
Fleury-les-Aubrais (45) - 279 salariés
- **Coca-Cola Europacific France**  
Issy-les-Moulineaux (92) - 2100 salariés
- **Lactel Union**  
Abbeville (80) - 355 salariés
- **What's cooking**  
Méridon Vallée d'Auge (14) - 228 salariés
- **Eclor Boissons**  
Domagne (35) - 77 salariés

### Santé publique

- **Établissement public médico-social d'Amiens** - Amiens (80)
- **EPAHD La Renaissance**  
Mussidan (24)
- **Centre Hospitalier Ternois**  
Gauchin-Verloingt (62)

### Santé privée

- **Labosud Provence Biologie**  
Marseille (13) - 432 salariés
- **VYV 3 Bourgogne**  
Dijon (21) - 3078 salariés
- **Hôpital privé Armand Brillard**  
Nogent-sur-Marne (94) - 249 salariés
- **Inovie Réunilab**  
Saint-Paul (97) - 260 salariés

### Bureaux d'études

- **Tata Consultancy services**  
Puteaux (92) - 1284 salariés
- **Sextant expertise**  
Paris (75) - 83 salariés
- **Geosat**  
Pessac (33) - 684 salariés

### Transport

- **Urgences liaisons services line**  
Saint-Etienne-du-Rouvray (76) - 29 salariés
- **Transdev sud Yvelines**  
Rambouillet (78) - 570 salariés
- **Francilite Express Ouest**  
Plaisir (78) - 144 salariés
- **Keolis Drôme**  
Portes-lès-Valence (26) - 173 salariés
- **Régie Régionale des transports publics**  
Toulouse (31) - 142 salariés

### Industrie - Métallurgie

- **Carlier plastiques & composites**  
Calonne-Ricouart (62) - 96 salariés
- **Renault Trucks**  
Saint-Priest (69) - 246 salariés

### Agriculture

- **MSA Haute Normandie**  
Évreux (27) - 331 salariés

### Commerce

- **Pro A Pro Distribution sud**  
Miramas (13) - 168 salariés
- **Carrefour Bonneveine**  
Marseille (13) - 407 salariés
- **Carrefour Belle Epine**  
Thiais (94) - 324 salariés
- **Oscar.com**  
Argenteuil (95) - 491 salariés
- **Le Froid Pecomark**  
Vaulx-en-Velin (69) - 208 salariés
- **Naturéo**  
Dourdan (91) - 389 salariés
- **Intermarché**  
Elne (66) - 87 salariés
- **Konika Minolta Business**  
Carrières-sur-Seine (78) - 1263 salariés
- **Auto distribution Logistéo**  
Réau (77) - 59 salariés

### Association

- **Hermione**  
Rochefort (17) - 26 salariés
- **Institut de formation d'éducateurs spécialisés**  
Asnières-sur-Seine (92) - 160 salariés

## ➤ Comment créer une section syndicale ?

Téléchargez le mode d'emploi

<https://vu.fr/XFjqI>



scannez-moi

Pour créer une section UNSA dans une entreprise ?

Contactez-nous :

[developpement@unsa.org](mailto:developpement@unsa.org)

ou contactez UNSA Please

au 09 69 36 00 70



Isabelle Reynaud - Gilles Mondon

UNSA MAGAZINE 240 AVRIL-MAI 2024 - CE MAGAZINE COMPORTE DES PAGES SPÉCIALES : AMPLIFIONS - DIRECTEUR DE PUBLICATION : LAURENT ESCURE

DIRECTRICE DE RÉDACTION : KARINE AUTISSIER - RÉDACTEUR EN CHEF : JEAN-PIERRE GILET - SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : BÉATRICE BERNARD

PHOTOS : UNSA - ADOBE STOCK - MAQUETTE : UNSA CRÉA'COM - COMPOSITION : TACTIC IMPRESSIONS - RÉGIE PUBLICITAIRE : BEAUBOURG-RÉPUBLIQUE 21 RUE JULES FERRY

93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00 - IMPRIMERIE : TACTIC IMPRESSIONS - 27, AVENUE LOUIS DE BROGLIE - BÂT. H6 - 95500 LE THILLAY - TÉL. : 01 39 86 19 08

REVUE MENSUELLE CPPAP N°0123 S 05098 ISSN 1283-9396 - DÉPÔT LÉGAL : AVRIL 2024 - TIRAGE : 35 000 EXEMPLAIRES.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES : 21 RUE JULES FERRY 93177 BAGNOLET CEDEX - TÉL. : 01 48 18 88 00 - FAX : 01 48 18 88 99 - COURRIEL : CONTACT@UNSA.ORG

## Voici quelques résultats électoraux des sections UNSA

➤ En bleu, les entreprises où l'UNSA se présentait pour la première fois aux élections

### Groupe CAPGEMINI - CCN BETIC\* - Issy-les-Moulineaux (92)

Ce géant du numérique français est composé de 2 UES : Capgemini et Altran. L'UNSA pèse désormais 12,2 % dans le groupe et grimpe à la 4<sup>e</sup> place.

#### - UES Capgemini - 28 073 salariés

Composée de 5 CSE, l'UNSA confirme sa 3<sup>e</sup> place avec en global 1285 voix (13,2 %), soit un gain de plus de 300 voix. Au sein du CSE APPLI, plus gros CSE avec 17 674 salariés, l'UNSA obtient 18,4 %.

#### - UES ALTRAN - 8316 salariés

Seconde UES du groupe, l'UNSA obtient 8,1 % et 2 sièges au CSE, soit une progression de 7 points et de 140 voix.



### Parfums Christian Dior - 2613 salariés - Chimie - St-Jean-de-Braye (45)

Première participation, l'UNSA devient 1<sup>er</sup> syndicat avec 38,6 % des voix avec un gain de 677 voix nouvelles.

### ADEI 17 - 931 salariés - CCN dite 66\* - Aytré (17)

Association de 50 établissements, l'UNSA se présentait pour la 1<sup>ère</sup> fois, devient 1<sup>er</sup> syndicat avec 49,8 %, soit un gain de 201 voix et 14 sièges sur 25.

### Wepa France - 644 salariés - Papiers Cartons - 2 CSE - L'UNSA devient 1<sup>er</sup> syndicat avec 49,1 % des voix.

Wepa Bousbecque (59) 373 salariés - L'UNSA obtient 43,5 % pour sa 1<sup>ère</sup> participation.

Wepa Torvilliers (10) 271 salariés - L'UNSA obtient 56,5 %, progressant de 90 voix et de 37 points.

### UES Saretec - 1451 salariés - Expertises & Évaluations Industrielles - Créteil (94)

L'UNSA confirme son excellent travail avec 100 % et une progression de 230 voix.

### Aptar - 339 salariés - Plasturgie - Oyonnax (01)

L'UNSA devient majoritaire avec 109 nouvelles voix (53,4 %). L'UNSA, jusqu'ici 3<sup>e</sup> syndicat du groupe Aptar, continue sa progression.

### Décathlon SA - 13 389 salariés - Articles de sport - 24 CSE

L'UNSA confirme sa place de 2<sup>e</sup> syndicat avec 2383 voix (30,7 %), progressant de 50 voix. L'UNSA est 1<sup>ère</sup> dans 9 CSE : Bretagne (91,2 %), Bourgogne-Franche-Comté (82,7 %), Sud-Aquitaine (72,8 %), Normandie (72,6 %), Marseille-Provence (70 %), Nord-Aquitaine (62,6 %), Lorraine-Sud-Champagne (60,7 %), Poitou-Charentes-Vendée (58 %), Centre-Est (56,8 %).



### IMA Protect - 264 salariés - Sécurité privée - Nantes (44)

L'UNSA devient 1<sup>er</sup> syndicat avec 63,6 % et un gain de 98 voix.

### Groupe Eiffage - Travaux publics

#### - Eiffage Route Île-de-France Centre Ouest - 1675 salariés - Neuilly-sur-Marne (93)

7 CSE, l'UNSA arrive en 2<sup>e</sup> position avec 25,7 % des voix, soit un gain de plus de 254 voix.

#### - Eiffage Fondation - 157 salariés - Vélizy (78)

L'UNSA obtient 83 % des voix et 100 % des sièges.

#### - Eiffage Système Information - 224 salariés - Neuilly-sur-Marne (93)

L'UNSA obtient 62,4 % des voix et 7 sièges sur 11.

#### - Eiffage Génie Civile Réseaux - 340 salariés - Créteil (94)

L'UNSA obtient 86,4 % des résultats et 12 élus sur 13.

#### - AEVIA - 222 salariés - Vélizy (78)

L'UNSA obtient 100 % des voix.



Pensez à envoyer vos procès-verbaux CERFA à [resultats@unsa.org](mailto:resultats@unsa.org)

#### Glossaire :

CSE : Comité Social et Économique - UES : Unité Économique et Sociale

BETIC : Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils, Sociétés de conseils

CCN dite « 66 » : établissements pour personnes inadaptées et handicapées

Gilles Mondon

# Moi, j'ai choisi l'UNSA TPE

## Témoignages de nos abonnés



### **Anthony, Conseiller fédératif dans le domaine agricole, 41 (Loir-et-Cher)**

*Quand j'ai rejoint UNSA TPE, je n'avais aucun besoin précis. En revanche j'étais animé par le souhait d'appartenir à un collectif. J'en avais assez des organisations syndicales trop éloignées de la base et des structures pyramidales.*

*Travailler dans une « toute petite entreprise » c'est très souvent être seul quand on rencontre une difficulté professionnelle. C'est pourquoi mon abonnement m'apporte une certaine sérénité et l'assurance d'avoir du soutien et des conseils en cas de besoin.*

*Parmi les services que propose UNSA TPE, j'utilise essentiellement le CE. Je commande régulièrement des bons d'achat pour faire mes courses en grandes surfaces. Pour résumer, c'est rapide, pratique et économique. En quelques simples clics, à n'importe quel moment de la journée je peux obtenir mon e-billet et faire une économie de 4 € sur mon caddie. Cinéphile, je profite également des réductions sur les places de cinéma. Je n'exclus pas non plus d'utiliser les avantages du CE pour partir en vacances.*



### **Sonia, Responsable RH, 34 (Hérault)**

*Je tiens à adresser mes remerciements à l'UNSA et plus particulièrement aux juristes d'UNSA TPE qui ont été d'un grand soutien quand j'ai rencontré des difficultés avec mon employeur.*

*J'ai adhéré à l'UNSA TPE sans motif particulier avec juste à l'esprit « On ne sait jamais peut-être un jour... ». Malheureusement, je me suis retrouvée très vite confrontée à de nombreux problèmes au sein de mon travail. Un peu désemparée et seule, j'ai composé le 09 69 36 69 00, la Hotline réservée aux salariés TPE.*

*J'ai sollicité ce service à de nombreuses reprises pour des questions essentiellement relatives au salaire et à la convention collective. Le juriste qui a pris en charge mon dossier s'est toujours montré disponible et réactif. Il a toujours pris le temps de répondre à mes questions et de me fournir des explications claires. Lorsque la question était complexe il n'hésitait pas à faire des recherches et à échanger avec ses collègues. J'ai vraiment eu la chance de bénéficier d'un accompagnement très humain et qualitatif. Aujourd'hui, les problèmes sont derrière moi mais je reste vigilante et recommande la Hotline à 100 %. Je n'ai pas eu pour le moment le temps d'explorer les avantages proposés par le CE mais je l'envisage notamment pour les vacances.*



### **Arnaud, Agent d'entretien, 75 (Paris)**

*Disponibilité, réactivité et bienveillance sont les mots qui me viennent spontanément à l'esprit pour décrire l'accueil qui m'a été réservé à l'UNSA TPE.*

*J'ai décidé d'adhérer il y a à peine un an parce que mon employeur a une vision très particulière et personnelle des lois. Je sais que s'il va trop loin et je me retrouve en difficulté un jour, j'ai la possibilité d'être conseillé et accompagné. C'est une manière de me sécuriser et d'anticiper.*

*Pour l'instant, par manque de temps, je n'ai pas encore utilisé le CE mais j'ai vu qu'il y avait des réductions intéressantes, notamment pour les loisirs. Je pense étudier sérieusement la question pour les vacances d'été.*

**Virginie Dabbarh-Forté**

# D'une démarche individuelle à une aventure collective

**Lionel Neuhaus**, délégué syndical UNSA Coca-Cola et élu au CSE Commercial, répond à nos questions.



## ➤ Pourquoi le choix de l'UNSA ?

Élu CSE avec une autre étiquette syndicale, je ne me retrouvais plus dans le paysage syndical de l'entreprise. Pour autant, j'avais toujours envie de représenter les salariés et défendre l'intérêt collectif dans un dialogue constructif. J'ai donc décidé de créer une nouvelle section syndicale chez Coca-Cola.

Ni dans la complaisance, ni dans la radicalité, j'étais convaincu que nous pouvions proposer une nouvelle offre syndicale à laquelle les salariés adhèreraient. Trois collègues m'ont rapidement rejoint dans cette analyse et ont décidé de m'accompagner.

**Notre ligne de conduite : s'inscrire dans un dialogue constructif en étant force de proposition.**

J'ai fait le choix de l'UNSA pour plusieurs raisons : ses valeurs correspondent complètement à nos convictions. À titre d'exemple, la lutte contre toutes les discriminations est un préalable. La rencontre avec la fédération, ainsi que les différents interlocuteurs de l'UNSA m'ont permis de découvrir une organisation structurée, à l'écoute avec une plateforme de services UNSA PLEASE très réactive. De la création de section à la stratégie de campagne, en passant par la création de documents, l'accompagnement juridique, les formations, toutes nos attentes ont été satisfaites. Nous avons pu nous consacrer aux actions de terrain pour faire adhérer, trouver des candidats et appeler au vote.

## ➤ Comment avez-vous réussi à fédérer autour de votre projet syndical ?

Le quatuor couvrait les 3 collèges ainsi que les 2 activités de Coca-Cola. Nos différents postes, l'ancienneté et la mobilité dans la société ont permis de tisser du lien avec un nombre important de collègues. Très vite nous avons fait le plein de candidatures. Cela nous a conforté dans notre position : en créant l'UNSA Coca-Cola, nous répondions à une attente : un syndicat différent, autonome dans ses décisions et constitué majoritairement de nouveaux venus dans le paysage syndical.

Au fil de nos réunions, la campagne battait son plein. Chacun s'est investi à la hauteur de ses possibilités.

## ➤ Quelle campagne électorale avez-vous menée ?

Dès la création de la section syndicale, nous avons occupé le champ syndical. Dans une temporalité régulière et préalablement définie, nous avons communiqué auprès des salariés en multipliant les supports : présentation de l'UNSA, de l'équipe, projet électoral, nos propositions pour le prochain mandat. Nous n'avons négligé aucun canal de communication : échanges avec les collègues, phoning, mailing, réseaux sociaux. Le très bon accueil qui nous était réservé nous confortait.

## ➤ Et la suite ?

Nous poursuivons le développement et les adhésions. La formation de notre équipe est un atout pour poursuivre nos mandats et monter en compétences.

Avec plus de 26 % des votes l'UNSA Coca-Cola s'est placée comme la 2<sup>e</sup> force syndicale !

Cela nous encourage à nous implanter dans les différentes structures de l'entreprise : la Supply Chain et le Siège.

Notre objectif est d'obtenir la représentativité dans l'entreprise (+ de 10 % des voix sur les 3 sites) aux prochaines élections pour siéger en centrale, pouvoir y porter nos valeurs et agir au service de l'ensemble des salariés.

Rendez-vous dans 4 ans !

## Le moral des salariés en baisse

L'indice UNSA du moral des salariés a nettement baissé en ce mois d'avril pour s'établir à 5,4/10 alors qu'il était de 5,6 le mois dernier. C'est la deuxième baisse consécutive après celle du mois de mars. Il ressort de cette enquête que **les femmes et les agents publics sont les plus inquiets et pessimistes** en ce qui concerne les perspectives de carrière et leur salaire. Les perspectives de ralentissement économiques pèsent particulièrement sur « leur moral ».

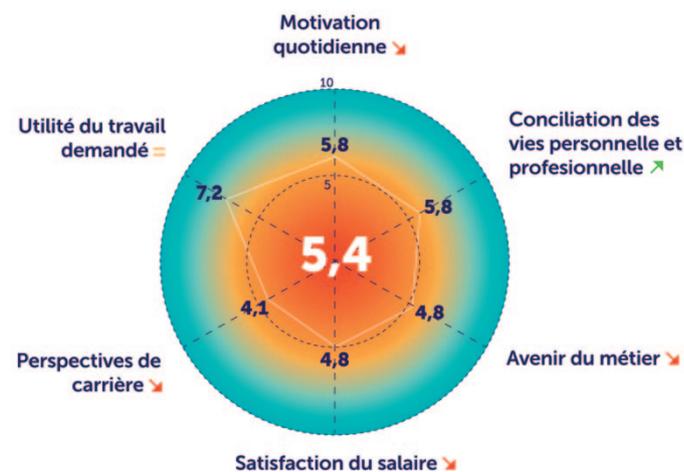
Une baisse qui n'est pas si difficile à comprendre. Aujourd'hui encore les femmes sont moins bien payées que les hommes, elles occupent des métiers les plus précaires et souvent à temps incomplets. Elles savent bien qu'elles seront les premières victimes du ralentissement économique ou des mesures décidées par le gouvernement. Quant aux mesures visant à réduire de 10 milliards les dépenses publiques, elles inquiètent les salariés attachés à la qualité des services publics et plus particulièrement les agents du public.

**Autre résultat très marquant et alarmant de cet indice : 50 % des salariés interrogés ont déjà renoncé à se soigner alors qu'ils en avaient besoin, notamment en raison d'un reste à charge trop élevé ou faute de pouvoir obtenir une consultation dans les délais requis.**

Alors même que le gouvernement cherche à faire des économies partout pour combattre le déficit, la santé ne doit être ni bradée ni sabordée !

### Indice UNSA du moral des salariés

Sur une échelle de 0 à 10, pouvez-vous dire si vous êtes d'accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes ? (population générale)



Sondage réalisé du 28 au 30 mars 2024 sur un échantillon de 1064 salariés en activité, représentatif de la population active française



Karine Autissier

# 30 ans de l'UNSA

En parallèle du Conseil national d'avril 2024, c'est avec fierté que l'UNSA a réuni à cette occasion des témoins et acteurs de son histoire.

Ces « grands témoins » ont retracé l'évolution interprofessionnelle de notre syndicat, de sa création à l'UNSA d'aujourd'hui.

Pour en savoir plus, il faut attendre le numéro de l'UNSA mag de cet été qui sera consacré à cet anniversaire !

## Programme de stabilité

# Les plus précaires payent la note !

**Présenté le 17 avril dernier en Conseil des ministres, le programme de stabilité prévoit un ajustement budgétaire important. Pour l'UNSA, ce n'est pas aux travailleurs et aux plus précaires de payer la note !**

Les prévisions économiques et de finances publiques présentées dans le programme de stabilité révisent celles contenues dans la loi de finances 2024.

### Des économies budgétaires déjà engagées

Le gouvernement avait anticipé en annonçant, au mois de février, une réduction du budget pour 2024 de 10 milliards d'euros, ciblant **notamment la formation, l'emploi et la transformation écologique**, puis en annonçant, fin mars, 20 milliards d'euros de nouvelles économies budgétaires en 2025.

L'INSEE avait enfoncé le clou fin mars en annonçant un déficit public de 5,5 % du PIB en 2023 contre 4,9 % fixé par le gouvernement.

### Dégradation des prévisions économiques et budgétaires

Le pacte de stabilité présente les perspectives économiques et de finances publiques pour les années 2024-2027. L'exécutif conserve son objectif de ramener le déficit public au-dessous de 3 % en 2027. Mais les prévisions sont dégradées.

Ainsi, le gouvernement anticipe une croissance du PIB de 1 % en 2024 (contre 1,4 % auparavant) et de 1,4 % en 2025. Côté finances publiques, au lieu d'un déficit public de 4,4 % du PIB en 2024, celui-ci pourrait atteindre 5,1 %, avant de décroître par la suite. Par ailleurs, la dette publique ne descendrait pas au-dessous de 112 % du PIB jusqu'en 2027.

### Un ajustement budgétaire sans précédent

Pour le Haut-conseil des finances publiques (HCFP), les perspectives économiques et budgétaires du gouvernement manquent de crédibilité et de cohérence. L'ajustement budgétaire à réaliser serait d'environ 27 milliards d'euros en 2025, 60 milliards d'ici 2027, soit un niveau sans précédent. Le HCFP pointe qu'un tel ajustement aura des répercussions importantes sur l'activité économique, et que les prévisions de croissance sont surestimées.

### La nécessité de changer de logiciel politique

Réforme de la gouvernance économique européenne oblige, **la cible des 3% de déficit public redevient malheureusement un totem.**



treety-stock.adobe.com

Si l'UNSA est bien consciente que la situation budgétaire exige que des mesures soient prises, cela ne doit pas se faire seulement sous l'angle des dépenses publiques. Elle s'oppose à ce que les actifs et les plus précaires soient mis à contribution. En outre, les capacités d'investissement, en particulier dans les transformations écologique et numérique, doivent être maintenues.

Le ralentissement économique est en partie une cause de la politique monétaire de rigueur appliquée par la Banque centrale européenne. Ne rajoutons pas de l'austérité à l'austérité ! Cela aurait des effets néfastes sur l'activité économique et sur les conditions de vie de l'ensemble de la population et reproduirait les erreurs commises après la crise économique de 2008.

Refuser toute hausse d'impôt comme le fait le gouvernement ne peut plus durer. Les entreprises et les ménages les plus aisés doivent largement participer à l'effort. Ainsi, au niveau fiscal, nous préconisons l'augmentation du taux marginal supérieur d'imposition ou encore la soumission des revenus du capital au barème progressif.

Il est impératif que les plus grands patrimoines participent davantage à la solidarité nationale. L'UNSA est favorable à la mise en place d'une imposition spécifique sur la fortune englobant les patrimoines immobiliers et mobiliers.

Jérôme Leleu

Franchises médicales et participations forfaitaires

## Le gouvernement décide de taxer les malades



Tyler\_Olson-stock.adobe.com

**Depuis le 31 mars le montant des franchises médicales appliquées aux boîtes de médicaments, aux actes effectués par un auxiliaire médical et aux transports sanitaires a doublé passant de 0,50 à 1 € et de 2 à 4 € pour les transports. La participation forfaitaire appliquée aux consultations passera de 1 à 2 € à partir du 15 mai.**

Instaurée en 2008 sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la franchise médicale représente une participation individuelle déduite directement de vos remboursements de santé. Tous les assurés sociaux sont concernés, à l'exception des enfants de moins de 18 ans, des femmes enceintes à partir du 6<sup>e</sup> mois de grossesse, ainsi que les bénéficiaires de l'AME ou de la complémentaire santé solidaire (C2S).

Pour faire face aux déficits de la Sécurité sociale et notamment de l'Assurance maladie, le gouvernement a donc décidé de doubler ces franchises.

Par conséquent, ce sont les plus fragiles qui vont supporter ce nouvel « impôt ». En agissant de la sorte, le gouvernement décide de punir les patients en prétendant vouloir les responsabiliser.

Pourtant, pour augmenter les recettes de la Sécurité sociale le gouvernement aurait pu mettre en place une taxation sur les transactions financières, ou encore accorder moins d'exonérations de cotisations sociales aux employeurs (75 milliards d'euros en 2023).

Il aurait également pu assumer une partie de la dette Covid, qui a un impact considérable sur les comptes de la Sécurité sociale. Il opte une fois de plus pour faire supporter la dette aux assurés sociaux.

Le changement climatique a des conséquences non négligeables sur la santé donc sur les dépenses « maladie », mais seuls

2 milliards d'euros sur les 10 que rapportent les taxes environnementales à l'État, sont versées à la Sécurité sociale.

Pour renflouer les caisses, le gouvernement aurait également pu augmenter les taxes comportementales, comme celles sur les ventes d'alcool.

Pour l'UNSA, ces taxes en vigueur dans de nombreux pays présentent des avantages non négligeables : économiques, en augmentant les recettes affectées à la Sécurité sociale, de prévention et de santé publique, en faisant baisser la consommation d'alcool et en luttant contre les addictions qui ont un coût non négligeable pour notre système de protection sociale.

Pour l'UNSA, le doublement des franchises médicales et des participations forfaitaires est en accord total avec la politique gouvernementale : cibler toujours les plus vulnérables plutôt que chercher des solutions justes. Culpabiliser les malades ne freinera pas les dépenses de santé. Depuis l'instauration de ce reste à charge obligatoire, ces dernières n'ont fait que croître. Seule la mise en place de politiques ambitieuses de prévention et d'éducation à la santé permettront une meilleure santé et donc une meilleure maîtrise des dépenses de santé.

**Dominique Corona**

# Pour renflouer le budget, faut-il « taper » sur les retraités ?



s\_motive-stock.adobe.com

**L**a crise budgétaire concerne les retraités au même titre que l'ensemble des Français, mais les expose à des mesures restrictives quant à l'évolution de leurs pensions.

Dès l'annonce des déficits publics, le ministre des Comptes publics avait évoqué une vieille recette, la désindexation des pensions sur l'inflation. On parle aussi, côté gouvernement, d'une année blanche, avec gel du point d'indice des fonctionnaires, désindexation des impôts et des pensions.

L'argument choc : la revalorisation des pensions de 5,3 % en janvier 2024 a coûté 14 milliards d'euros. « Un pognon de dingue » pourrait dire le commentateur pressé. À ceci près qu'il s'agit de la simple application de la loi, en l'occurrence l'article L 161-25 du Code de la Sécurité sociale. À ceci près que le calcul de la revalorisation court sur deux exercices, et que les années concernées, 2022 et 2023 ont connu un pic d'inflation qui a culminé à 6,3 % en février 2023.

La désindexation des pensions est une recette budgétaire efficace, 1 point de désindexation des pensions, c'est 3 milliards d'euros d'économie.

## Les retraités : tous des privilégiés ? Une analyse biaisée...

Pour justifier une moindre revalorisation des pensions, voire un gel des pensions en janvier 2025, voici l'argument choc : le niveau de vie des retraités est supérieur à celui des Français actifs.

Pas faux si l'on en croit les chiffres de l'INSEE, ceux de 2019, cités par le Conseil d'orientation des retraites. Un peu biaisé tout de même, car pour arriver à ce taux, on intègre les loyers imputés, la valeur locative fictive des logements des propriétaires retraités. Et comme 70 % des retraités sont propriétaires, les chiffres sont gonflés.

Hors loyers imputés, le niveau de vie des retraités est inférieur de 7 % à celui des actifs. Pas de quoi s'indigner, mais peut-être de quoi relativiser la notion de privilège.

Si l'on s'intéresse au revenu disponible, ce dont ils disposent réellement pour vivre, le revenu moyen des retraités correspond à 84,3 % de celui de l'ensemble de la population et à 74,4 % de celui des actifs. Pas scandaleux, non, mais là encore, cela relativise la notion de privilège.

## Désindexation des retraites : une recette éculée

Pour l'instant, élections européennes obligent, le président de la République a écarté l'idée d'une désindexation des retraites, parmi celles évoquées pour lutter contre le déficit de l'État.

Mais jusqu'à quand ? Jusqu'au 10 juin ? Jusqu'à l'élaboration du projet de loi de financement de la Sécurité sociale ?

Les retraités sont méfiants, avec quelques raisons. Sur les dix dernières années, les gouvernements successifs ont dérogé quatre fois aux règles de revalorisation des pensions, c'est-à-dire à l'application de la loi : en 2014, en 2016, en 2018 et en 2019.

## Pourquoi le pouvoir d'achat est-il un sujet d'inquiétude chez les retraités ?

Si les retraités s'inquiètent pour leur pouvoir d'achat, s'ils épargnent davantage que les actifs, quand ils le peuvent, c'est d'abord pour ces raisons : l'érosion du revenu de remplacement, au fil des années de retraite fait que si vous partez à la retraite à 63 ans avec 1 500 €, 20 ans plus tard, en euros constants, il vous en reste 1 200.

Et 83 ans, c'est le moment où la perte d'autonomie vous guette. Et là, que ce soit à la maison ou en établissement, les restes à

charge vous plombent le budget. Trois retraités sur quatre ne disposent pas de ressources suffisantes pour faire face aux dépenses liées à la perte d'autonomie. Il faut alors puiser dans ses économies, voire liquider son patrimoine, pour faire face au reste à charge. Le coût de la dépendance à venir fait du pouvoir d'achat la préoccupation première des retraités.

### Quel effort attendre des retraités ?

Alors faut-il exonérer les retraités de tout effort dans ce contexte de crise budgétaire ? Assurément non !

La situation des retraités est très hétérogène. Alors, mettons les retraités à contribution, non pas en tant que retraités, mais en fonction de leurs revenus.

Il y a des retraités riches, ils doivent contribuer à la redistribution. Pour cela, il existe un outil efficace, pour peu qu'on lui redonne sa forme première, c'est l'impôt progressif sur les revenus.

On pourrait même rêver de voir le principe de la progressivité appliqué de la même manière à la CSG, par la mise en œuvre d'un système de recouvrement de la CSG calqué sur le barème de l'impôt sur le revenu.

Il y a des gens qui s'enrichissent par la spéculation, y compris des retraités, taxons les mouvements de capitaux spéculatifs.

Il y a des gens, y compris des retraités, qui ont vu grossir leur patrimoine par le biais de l'enchérissement de l'immobilier, refondons la fiscalité sur les successions, pour faire davantage contribuer les plus gros patrimoines.

### Justice sociale et justice fiscale

L'effort de redistribution est plus que jamais nécessaire. Il doit être fondé sur la justice sociale et l'équité. Le tabou gouvernemental du refus d'augmenter les impôts, dans une France qui a vu progresser d'un tiers en six ans le nombre de ses milliardaires, est proprement inacceptable.

Les retraités modestes doivent être épargnés de l'effort pour éviter de les voir retomber dans la précarité. Les autres doivent contribuer de façon progressive en fonction de leurs revenus.

La désindexation des pensions, outre le fait qu'elle viole le Code de la Sécurité sociale, est une solution efficace pour faire rentrer des sous, mais elle est brutale et injuste pour une grande partie des retraités. Nous lui préférons le recours à une fiscalité juste !

L'équipe UNSA Retraités

## Europe sociale

# Nécessaire aussi pour les retraités !

Le 27 mars dernier, la Confédération européenne des syndicats a adopté à l'unanimité une résolution « pour une politique des retraites juste et inclusive » en Europe qui reprend l'idée d'un minimum de retraite européen, portée par la Fédération européenne des retraités et personnes âgées (FERPA).

Jean-Marc Schaeffer, secrétaire général UNSA Retraités, avait porté, en tant que membre du Comité exécutif de la FERPA, une motion exigeant la mise en place d'un minimum de retraite au niveau européen.

Cette idée forte a été reprise dans la résolution de la CES sous la forme suivante :

La Confédération européenne des syndicats revendique : « Des régimes de pension minimums adéquats ou d'autres instruments garantissant que toute personne âgée a droit à des ressources lui permettant de vivre dans la dignité, qui visent à assurer à chacun davantage que le minimum vital. »

Saluons cette prise de position qui conforte la synergie entre la CES et la FERPA, pour la défense des intérêts des salariés européens, actifs ou retraités.

L'équipe UNSA Retraités



Denys\_Rudyi-stock.adobe.com

## Élections européennes

**Le choix d'une Europe sociale et démocratique**

**Les élections européennes de juin 2024 seront déterminantes pour défendre la démocratie et répondre aux enjeux mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Ce n'est pas seulement un choix de représentants qui se joue, mais l'avenir même de l'Europe.**



vfdeziagn-stock.adobe.com

**L**e 9 juin prochain, les 81 eurodéputés français élus représenteront les citoyens français au Parlement européen pour les cinq prochaines années. Ils voteront les décisions européennes qui impactent notre quotidien de citoyens et de travailleurs.

Une Europe solidaire et protectrice a fait face aux dernières crises sanitaires, climatiques et géopolitiques et le modèle social européen a fait la preuve de son utilité comme amortisseur des crises. Pour l'UNSA, il devra être conforté et renforcé en anticipant les mutations et les évolutions.

**Une Europe sociale est possible**

Par les propositions du mouvement syndical européen, l'Europe sociale a progressé ces dernières années. L'adoption du Socle européen des droits sociaux en 2017 a donné à l'Union européenne la légitimité pour agir en matière sociale sans empiéter sur la souveraineté des États. Plusieurs directives ont été adoptées dans ce cadre (salaires minimums, transparence des rémunérations,...).

Dernièrement, la directive sur le devoir de vigilance, qui impose aux entreprises le respect des droits humains et de l'environnement dans leur chaîne de valeur, et celle qui vise à protéger les travailleurs des plateformes numériques, viennent d'être définitivement adoptées.

L'UNSA porte des propositions pour le mandat qui vient, au travers d'un manifeste qui réaffirme le choix d'une Europe sociale répondant aux défis de notre temps, et :

- qui lutte contre les inégalités de richesse et de revenus ;
- qui protège et étend les droits des travailleurs;
- qui garantit des transitions justes pour les générations actuelles et futures ;
- qui protège contre les dérives anti-démocratiques.

**L'extrême droite contre les intérêts des travailleurs**

L'UNSA, aux côtés de la Confédération européenne des syndicats, s'est mobilisée pour porter haut et fort les valeurs de

démocratie et de progrès social. Le contexte relativement favorable a permis d'avancer même avec les votes des députés européens d'extrême droite systématiquement contre les directives favorables aux travailleurs.

Mais rien n'est acquis et le risque de ne plus voir aucun acte législatif européen en faveur des travailleurs est grand.

**Ce vote n'est pas seulement un droit, mais un devoir pour l'Europe sociale, solidaire, démocratique et durable, que nous souhaitons. Ensemble, façonnons l'Europe de demain. Le 9 juin, chaque voix compte. Faites entendre la vôtre.**

**➤ Élections au suffrage universel direct à un tour**

- Le 8 juin dans sept territoires ultramarins - Guadeloupe, Guyane, Martinique, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon- et pour les Français vivant sur le continent américain et Caraïbes.
- Le 9 juin pour la France métropolitaine.
- Seuil électoral de 5 % pour envoyer au moins 4 élus au Parlement.

**➤ Procuration**

- Date limite : semaine du 3 juin.
- En ligne ([maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)) ou auprès d'un tribunal judiciaire, commissariat de police ou gendarmerie. Aucun justificatif, ni justification, requis. Désignation de la personne de votre choix, qui devra aller voter à votre place dans votre bureau de vote.

Rachel Brishoual



# Préventica

Pour un monde [du travail] meilleur



**SANTÉ,  
SÉCURITÉ  
ET QUALITÉ  
DE VIE AU  
TRAVAIL**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT  
Badge Visiteur **GRATUIT**



RENDEZ-VOUS À  
**STRASBOURG**

**18 > 20 Juin**

 **Préventica** .com

Toute l'année en ligne !  
WEBINARS | MAGAZINE | ANNUAIRE | PODCASTS | INTERVIEWS...



# Perte d'autonomie

## Le CESE veut répondre au défi



Photo : Katrin Baumann CESE

**Le CESE a adopté le 26 mars dernier un avis attendu sur la perte d'autonomie. Martine Vignau, secrétaire nationale et présidente du groupe UNSA au CESE, en était la rapporteure. Cet avis traite de la question du vieillissement de la population et des choix qui doivent en découler. La balle est désormais dans le camp du gouvernement qui ne cesse de reporter l'adoption d'une grande loi sur cette question.**

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a décidé dès 2022 de travailler sur le financement de la perte d'autonomie. Le pic démographique se rapproche et il devient en effet urgent d'agir. C'est ce que propose l'avis adopté ce 26 mars en identifiant de manière ambitieuse les besoins du secteur et en proposant des financements adaptés, dans un souci de justice sociale. Quinze citoyens tirés au sort ont participé avec beaucoup d'assiduité à l'écriture de ce texte. Leur contribution a permis de tester l'acceptabilité des pistes de financement proposées et de les enrichir de leurs propositions nombreuses et audacieuses. Les spécificités territoriales ont également été prises en compte avec des ateliers citoyens et des visites de terrain organisées en Outre-mer.

Pour répondre à ce défi, le CESE a choisi de commencer par fixer quatre principes directeurs qui ont guidé ses propositions :

- garantir un panier de prestations et de services pour tous financé par la solidarité nationale ;
- mettre fin aux inégalités territoriales ;
- inscrire l'hébergement dans la solidarité nationale ;
- aller vers un reste à charge soutenable.

### ➤ La perte d'autonomie, un risque à couvrir au sein de la Sécurité sociale

L'avis voté par le Conseil pose comme préalable la mise en compte de la perte d'autonomie au sein de la Sécurité sociale. Pour le CESE, il est indispensable et primordial que ce positionnement perdure et l'avis s'attache à donner les moyens à la CNSA de monter en puissance pour être maîtresse d'ouvrage sur ce risque. Le conseil le rappelle, dans cet avis, que la création de la cinquième branche en 2021 ne doit pas avoir une portée seulement financière et technique, elle doit, au même titre que la maladie, la famille, la vieillesse ou les accidents du travail, couvrir ce risque selon les principes de la Sécurité sociale, en ouvrant donc logiquement et légitimement des droits sociaux. Cet acte fort porté par les conseillères et conseillers est aussi un message de progrès social, face à un enjeu majeur des années à venir.

### ➤ Un choc démographique à venir

L'arrivée de la génération du « baby-boom », née entre 1946 et 1974, aux âges où la perte d'autonomie survient, induit un changement profond. Les 75-84 ans étaient 4,1 millions en



Lightfield studios-stock.adobe.com

2020, ils seront 6,1 millions en 2030 et 6,8 millions en 2040. La France devrait compter, en 2070, 13,7 millions de personnes âgées de 75 ans ou plus et 6,3 millions de personnes de 85 ans ou plus. Les années 2030-2040 verront le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus augmenter de 58 % !

À l'horizon 2030, les besoins supplémentaires estimés par le HCFEA\* sont de 13 milliards d'euros rien que pour le maintien à domicile et les EHPAD.

À cette somme s'ajoutent plusieurs besoins identifiés dans l'avis comme prioritaires et qui demandent des moyens financiers supplémentaires : hausse de la qualité de l'accompagnement (renforcement des contrôles, élévation des taux d'encadrement en EHPAD...) ; revalorisation des salaires et amélioration des conditions de travail des professionnels nécessitent de mieux reconnaître les proches aidants ; développement de la prévention et adaptation des logements ; construction d'habitats intermédiaires ; rénovation des résidences autonomes... Actuellement, ces objectifs ne sont pas financés.

C'est pourquoi, la première préconisation de l'avis porte sur l'adoption d'une grande loi de programmation pluriannuelle à la hauteur des enjeux, permettant de consolider les financements affectés sur plusieurs années.

## ➤ Des restes à charges trop importants et des injustices

Les conseillères et conseillers se sont attachés à changer la vie des Français dans cet avis, et donc se sont penchés sur la réalité de la perte d'autonomie aujourd'hui pour les personnes en perte d'autonomie et leurs familles, à commencer par le reste à charge. En effet, la perte d'autonomie permet d'ouvrir des droits mais le reste à charge total des personnes en situation de dépendance est estimé à 7,5 milliards d'euros. 21 % du financement des plans d'aide à domicile sont aujourd'hui supportés par les bénéficiaires avec un reste à charge moyen de 2000 € en établissement.

Par ailleurs, pour solvabiliser en partie ce reste à charge, les personnes en perte d'autonomie peuvent aujourd'hui solliciter auprès de leurs départements l'aide sociale à l'hébergement (ASH) mais cette prestation peut ensuite faire l'objet d'une récupération sur la succession. Ce dispositif est injuste car il

n'organise la solidarité qu'entre les personnes qui ont de faibles pensions de retraite et un peu de patrimoine et non sur l'ensemble de la société.

Pour répondre à ces enjeux, le CESE émet une série de recommandations :

- déterminer un tarif national maximum en fonction du niveau de dépendance et des prestations offertes ;
- fixer un niveau minimum de places aux tarifs administrés dans tous les établissements ;
- faire de l'APA une prestation autonomie dont le modèle converge vers celui de la PCH, donc indexée sur les salaires des professionnels du secteur ;
- remplacer l'ASH par une prestation sociale hébergement liée aux revenus et au tarif hébergement, solvabilisée par la solidarité nationale et non susceptible de recours sur succession ;
- aller vers un reste à charge zéro pour le soin et la dépendance.

## ➤ Un financement à la hauteur des besoins

La question du financement occupe une place centrale dans l'avis du CESE avec toujours l'objectif d'un socle public de financement de la 5<sup>e</sup> branche devant permettre à chacune et chacun d'exercer réellement son libre choix. Inscrire les fondamentaux de la Sécurité sociale dans cette cinquième branche est un acte fort de transformation sociale. Ce système de protection sociale, reconnu par de nombreux autres pays dans le monde et dont il convient de rappeler qu'il est aujourd'hui financé à plus de 60 % par des cotisations sociales et à 30 % par des taxes affectées, est toujours une idée neuve, frappée du sceau de la justice sociale. En réaffirmant le principe « de chacun selon ses moyens et à chacun selon ses besoins », les pistes de financement examinées permettent de faire vivre cet idéal, dans un parcours de vie, respectueux de chacun, singulier, et dont la fin est universelle.

Plusieurs scénarios sont proposés cumulant différentes pistes de financement. Dans un souci de justice sociale, l'UNSA a veillé à ce qu'ils reposent sur une pluralité de ressources, évitant ainsi de faire contribuer excessivement les actifs et les retraités.

\* Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge



Chanelle Malambo-stock.adobe.com

## ➤ Baisser les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les employeurs

L'avis propose de diminuer les exonérations de cotisations sociales des entreprises. Abaisser à 2,5 Smic le niveau des salaires en dessous duquel la réduction de cotisation familiale est appliquée, rapporterait plus d'un milliard d'euros à la Sécurité sociale si l'État ne supprimait pas en échange la compensation qu'il verse aujourd'hui. Cela conduirait à retrouver les niveaux de cotisations sociales antérieures à la mise en place des dispositifs d'exonérations pour une frange de salaires allant de 4368 à 6115 € par mois. Comme l'indiquait déjà le conseil d'analyse économique (CAE) en 2019, ces exonérations « n'ont pas encore fait la preuve de leur efficacité ».

## ➤ Augmenter les recettes de CSG et de la CSA affectées à la branche autonomie

Une autre piste de financement consisterait à réétaler le remboursement de la dette Covid dans le temps afin de récupérer une partie de la CSG aujourd'hui consacrée à ce remboursement et la transférer à la branche autonomie.

À titre d'exemple, 0,3 point de CSG rapporterait 5 milliards d'euros. Associés à une hausse du même ordre de la CSG pour les actifs, ce sont donc près de 10 milliards de CSG qui pourraient être trouvés. L'alignement du taux supérieur de CSG des retraités (revenus fiscaux supérieurs à 24 812 €) sur celui appliqué actuellement aux actifs rapporterait encore un milliard de plus. La suppression des cotisations maladie des caisses AGIRC ARRCO et IRCANTEC pourrait venir compenser cette hausse.

L'avis propose aussi d'étendre l'assiette de la CSA aux revenus d'activité des travailleurs indépendants et aux compléments de salaires, une mesure juste qui rapporterait aussi près d'un milliard supplémentaire.

L'institution d'une nouvelle cotisation progressive affectée à la perte d'autonomie des personnes âgées assise sur les revenus du travail et les pensions de retraite, est aussi présentée comme une piste possible. Cette proposition présente l'avantage d'être simple et lisible et répond à un besoin de pérennisation des recettes affectées, mais elle a l'inconvénient d'alourdir les prélèvements sociaux sur les seuls revenus d'activité et de retraites. Cette piste est jugée par le CESE « éloignée des principes directeurs identifiés dans cet avis ».

## ➤ Mobiliser le patrimoine pour plus de justice sociale

Il existe aujourd'hui une véritable inégalité de richesse héritée au cours de la vie entre les individus d'une même génération. 50 % des individus héritent de moins de 70 000 € de patrimoine alors que 10 % de la population héritera de plus de 500 000 €. Le CAE a même montré que « le top 1 % des héritiers d'une génération recevra en moyenne plus de 4,2 millions d'euros nets de droits et le top 0,1 % environ 13 millions d'euros » ! L'ensemble du flux successoral français n'est aujourd'hui taxé qu'à hauteur de 6 %... Pour mettre un peu de justice dans le système, l'avis évoque la possibilité de créer un prélèvement social « autonomie » et de revisiter l'ensemble des tranches des droits de mutation à titre gratuit de manière à les rendre plus progressifs. Cela permettrait de dégager au moins 2 milliards aux politiques de soutien à l'autonomie et de supprimer les recours sur les successions qui existent aujourd'hui dans le cadre de l'ASH et ne concernent bien souvent que les petits patrimoines...

Enfin, il est envisagé la mise en place d'une redevance sur les bénéficiaires des EHPAD lucratifs et, en complément du socle public renforcé, la création d'une assurance dépendance et l'encouragement au « viager mutualisé » sont aussi évoqués.

## ➤ Un renforcement de la gouvernance du système par la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), mise en place en mai 2005, est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la cinquième branche de la Sécurité sociale. Elle contribue au pilotage opérationnel de la politique nationale de l'autonomie au travers d'une Convention d'objectifs et de gestion (COG) qu'elle signe tous les quatre ans avec l'État. Pour autant, sa gouvernance est inachevée car, contrairement aux autres caisses de Sécurité sociale, elle ne peut pas s'appuyer sur son propre réseau de caisses locales.

Afin de rendre le système plus lisible et de réduire les inégalités sociales et territoriales, le CESE propose de renforcer le pilotage du secteur par la CNSA, qui pourrait bénéficier de caisses locales. Il est aussi demandé un renforcement de la place des partenaires sociaux au conseil d'administration de cette branche.



Rido-stock.adobe.com



Martine Vignau à la Tribune du CESE

Photo : Katrin Baumann CESE

La construction de ces propositions avec la participation des citoyens démontre que, si l'on veut construire un système de solidarité à la hauteur des enjeux, une pluralité de financements est nécessaire. Cela démontre aussi que ces financements existent, d'autres encore peuvent être mobilisés. Avec pédagogie et si leur affectation est garantie, s'ils apparaissent comme socialement juste, alors leur acceptabilité sociale est garantie.

Cet avis est une source pour irriguer une future loi de programmation ainsi que les prochaines lois de finances pour répondre, enfin, aux attentes du pays et permettre à toutes les personnes âgées, quels que soient leurs revenus et leurs patrimoines, de vieillir dignement.

Dossier réalisé par **Martine Vignau** et **Ronan Le Bizec**







**EXPERTISES RÉCURRENTES**

- Situation économique & financière
- Politique sociale
- Orientations stratégiques



**EXPERTISES PONCTUELLES**

- Examen de la participation des salariés
- Droit d'alerte
- PSE et RCC
- Opération de concentration
- Recherche d'un repreneur
- OPA
- Expertise égalité femmes-hommes





**EXPERTISES EN SANTÉ AU TRAVAIL**

- Projet important, introduction de nouvelle technologie
- Risque grave
- Réorganisation

**EXPLICITE**  
Cabinet d'expertise comptable  
inscrit à l'ordre des experts-comptables.

**EXPLICITE SCT**  
Cabinet d'expertise en santé au travail,  
certifié Expert CSE Qualianor.



UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS  
DÉDIÉE AUX CSE,  
DISPONIBLE ET À VOTRE ÉCOUTE

SUIVEZ NOS ACTUALITÉS   SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

03.28.14.10.14 / [accueil@explicite-cse.fr](mailto:accueil@explicite-cse.fr)

[www.explicite-experts.fr](http://www.explicite-experts.fr)

SAS EXPLICITE - Société d'expertise comptable inscrite au RCS de Lille - N°SIRET : 494 030 299 00023 | SAS EXPLICITE SCT - N°SIRET : 898 249 057 0016 | Siège social : 76 bis rue de la Gare, 59170 Croix  
Credit photo : Véronique Womane

# Une nouvelle secrétaire générale pour l'UNSA Éducation

**Morgane Verviers vient d'être élue secrétaire générale de l'UNSA Éducation au congrès de Nantes qui s'est tenu du 26 au 28 mars dernier. Conseillère principale d'éducation en Île-de-France, engagée à l'UNSA depuis 18 ans, elle avait rejoint l'équipe nationale de la fédération en 2014, secrétaire nationale (2017), puis secrétaire générale adjointe (2020).**



**Morgane, félicitations pour ton élection en tant que secrétaire générale de l'UNSA Éducation. Ton mandat court jusqu'en 2028, quelles sont les priorités que tu envisages ?**

*Sur les différents champs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse, des sports et de la culture, l'actualité ne manque pas. Notre priorité est de renforcer la visibilité et l'influence de l'UNSA Éducation. Dans un paysage politique et social tendu, c'est l'avenir de notre système éducatif et de ses personnels qui est en jeu.*

*Les coupes budgétaires annoncées pour limiter la trajectoire de la dette, justifiées de façon quasi dogmatique, vont venir transformer notre modèle - certes améliorable - mais pensé au service de l'intérêt général. Tout cela fait le jeu de l'extrême droite dont les idées ne cessent de gagner du terrain. Il nous faut limiter cette progression en dénonçant ce qui doit l'être, tout en étant force de proposition et de solutions pour améliorer le quotidien de nos collègues.*

*Notre objectif est de peser dans cette bataille des idées, en défendant nos valeurs, nos revendications syndicales, notre projet éducatif avec des stratégies pour influencer les décisions politiques. Pour cela, notre fédération se mobilise dans une démarche de développement en vue des prochaines élections professionnelles.*

**Justement, vous avez à plusieurs reprises exprimé votre désaccord avec certaines mesures annoncées par le gouvernement concernant l'éducation.**

*Nous sommes inquiets face à certaines mesures du gouvernement, notamment celles relatives au durcissement des examens et à l'augmentation du nombre de redoublements. Nous avons réussi à faire reculer le ministère sur la mise en place des groupes de niveaux en français et mathématiques, mais nous restons vigilants. Notre recours devant le Conseil d'État témoigne de notre détermination et nos syndicats sont mobilisés pour protéger l'autonomie des équipes pédagogiques, pour défendre une éducation publique de qualité.*

*Malgré nos désaccords sur certains points, nous nous impliquons dans le dialogue social. Avec l'UNSA Fonction publique, notre objectif est de créer des espaces de négociation qui ouvrent la voie à de nouveaux droits pour les personnels. Nous voulons faire avancer des sujets tels que la mixité sociale, la transition écologique, l'impact de l'intelligence artificielle et la question de la privatisation dans les domaines de l'éducation, et de l'enseignement supérieur. Nous ne laisserons pas l'avenir s'écrire sans nous.*

**Dans tes fonctions précédentes, tu t'occupais notamment du dossier du renouvellement du syndicalisme, vas-tu continuer à t'intéresser à ce sujet ?**

*Le monde du travail a besoin d'un syndicalisme à la fois réformiste et combatif que notre union défend avec conviction. Nous continuerons à nous engager activement dans son développement, pour atteindre la représentativité nationale. Je veux favoriser l'engagement et notamment celui des femmes. Pour que nos collègues nous connaissent, qu'ils et elles rejoignent l'UNSA. Nous réfléchissons aussi à la manière dont la démocratie participative peut enrichir le dialogue social et je voudrais que ce travail soit mené de manière transversale avec les fédérations des autres secteurs professionnels de l'UNSA, dans le public comme dans le privé.*

Propos recueillis par **Nicolas Anoto**

## Justice des mineurs

**le gouvernement poursuit sa politique ultralibérale**

Seventyfour-stock.adobe.com

**Responsabilisation des parents, stage d'actions d'intérêt civique, internat scolaire... Béatrice Briout, secrétaire générale UNSA SPJJ (Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse) réagit aux annonces sur la justice des mineurs qui se sont multipliées ces derniers temps de la part du Premier ministre.**

La mise en place du Code de la justice pénale des mineurs (CJPM) à marche forcée, avec le « déstockage » de bon nombre de dossiers, est pour partie responsable des situations dégradées actuelles des jeunes. Mais pour le gouvernement, il faut répondre à l'urgence et apporter des réponses pour les mineurs de moins de 16 ans ainsi que des mesures pour responsabiliser les parents.

Ainsi les annonces portent sur :

- Un partenariat entre l'Éducation nationale, la préfecture, la PJJ et le conseil départemental pour mettre en place un dispositif à destination des élèves en difficulté pour les décrocheurs scolaires... **Ce dispositif existe déjà dans les unités éducatives d'activités de jour !**
- Le développement des internats scolaires... **Ce dispositif existe déjà avec les résultats que l'on connaît !**
- Un stage d'action d'intérêt civique pour agrandir le panel des réponses pénales (13/16)... **Là aussi, les stages existent déjà et la nouveauté consistant à intégrer une remobilisation scolaire ne peut justifier l'annonce d'un nouveau dispositif !**
- Un projet d'accueil de nuit en unité éducative d'hébergement collectif se situant entre le couvre-feu et le placement... **L'UNSA SPJJ défend le placement dans son entièreté et non morcelé qui n'a aucun sens !**

Mais au-delà, c'est au principe d'atténuation de responsabilité que le gouvernement souhaite s'attaquer. Le Code de justice pénale des mineurs permet déjà de l'écarter pour les plus de 16 ans ! **La volonté du gouvernement est de tendre vers une responsabilisation des mineurs qui devraient désormais répondre de leurs actes comme les adultes. On basculerait alors dans logique ultra libérale où désor-**

**mais tout reposerait sur la responsabilité individuelle.**

Derrière toutes ces annonces, il y a une constante visant à démolir le travail social, à vouloir responsabiliser les jeunes et incriminer les parents en cas de difficulté. Or, pour l'UNSA SPJJ, il faut considérer le problème dans sa globalité.

Et la responsabilité de l'État ? Elle est absente des radars, comme les moyens qu'il engage pour la jeunesse. Nous assistons à un désengagement de l'État qui ne perçoit même plus son rôle en matière de cohésion sociale.

Que dire de la Loi Taquet voulant réformer l'Aide sociale à l'enfance (ASE) mais dont les décrets d'application ne sont toujours pas sortis !

Il en résulte une politique préventive exsangue où l'ASE est financée au bon vouloir des départements, conduisant à la mort de certaines équipes de prévention dans des banlieues sensibles, à des prises en charge non effectuées alors que des placements sont prononcés par les magistrats au titre de l'enfance en danger, etc. En bout de parcours, ces jeunes arrivent dans les structures PJJ dans des états de plus en plus dégradés souvent couplés avec des problématiques psychologiques.

Alors qui est violent avec qui, Mr Attal ?... Oui, il y a un problème mais la responsabilité n'est pas là où vous la situez. Et ce n'est pas à coup des caméras de surveillance et de couvre-feu que le problème se règlera au fond !

À la PJJ, nous affirmons avoir les dispositifs et le savoir-faire pour répondre aux problématiques des mineurs. En revanche, le gouvernement manque de volonté politique pour conforter nos moyens et maintenir la qualité du travail éducatif.

Béatrice Briout

# Le financement des établissements privés affaiblit la mixité



miniartkur-stock.adobe.com

**Lancée l'été dernier, la mission parlementaire sur « le financement public de l'enseignement privé » a rendu ses conclusions début avril. Opacité du financement et participation discutable au service public de l'éducation constituent les principaux constats établis par les députés dans leur rapport d'information.**

Un député de la majorité, Christopher Weissberg (RE), et un de l'opposition, Paul Vannier (LFI), ont remis à l'Assemblée nationale le fruit de plusieurs mois de travail, de dizaines d'auditions et de déplacements sur le terrain. Les constats sont sévères : « un montant des dépenses publiques peu transparent », « un système hors de contrôle », « des possibilités de dérives et de contournement », « une contribution majeure à la dégradation de la mixité sociale et scolaire ». Si les deux députés ne s'accordent pas toujours sur les manières de pallier ces carences, leur diagnostic impose néanmoins un débat public. Commentant le rapport, l'UNSA Éducation « demande avec conviction au gouvernement de ne pas négliger ces constats et de prendre en compte les préconisations de ce rapport, pour renforcer le contrôle du financement de l'enseignement privé sous contrat ». Morgane Verviers, sa secrétaire générale, complète : « Il est urgent de porter une attention aux sources de financement accumulées en dehors de la loi Debré, notamment les aides facultatives des collectivités territoriales, liées ou non à la loi Carle, et les diverses niches fiscales existantes ». « Ce rapport permet de montrer le manque de contrôles, déjà dénoncé par la Cour des comptes en juin 2023 », observait pour sa part Marie-Laure Tirelle, secrétaire générale du Comité national d'action laïque, auditionnée par les députés.

## Déséquilibre injustifiable

Au-delà de la seule question du financement et du manque de contrôles budgétaires, c'est aussi celle de la faiblesse des contreparties exigées des établissements privés dans leur participation au service public de l'Éducation qui ressort de façon aigüe de ce rapport. De surcroît, les députés relèvent que, « de manière très nette, la mixité sociale et scolaire au sein des établissements d'enseignement privé se dégrade ». À la rentrée scolaire 2021, plus de 40 % des élèves scolarisés dans les collèges privés étaient

issus d'un milieu social très favorisé, contre 19,5 % dans le public. Pour des deux députés, « la modulation des moyens alloués aux établissements privés en fonction de critères de mixité doit être étudiée ». Car en effet, le déséquilibre croissant entre le public, soumis à la carte scolaire et à l'ensemble des obligations liées à sa mission de service public, et le privé, qui peut s'y soustraire bien qu'il soit très majoritairement financé par des fonds publics, apparaît de plus en plus injustifiable.

**Philippe Foussier**

### L'enseignement privé en chiffres

- Plus de 2 millions d'élèves et 7500 établissements
- 17 % des effectifs totaux : 13,4 % en primaire, 21 % dans le secondaire
- Les établissements catholiques regroupent 96 % des élèves du privé
- Le privé a perçu (en 2022) 13,8 milliards d'euros dont 8,5 Mds de l'État et 1,9 Mds des collectivités locales (le reste provient des familles et d'entreprises)
- 75 % du financement du privé provient de la puissance publique
- Implantation hétérogène : 50 % de privé en Vendée, 5 % dans la Creuse
- Les enseignants du privé représentent 129 000 ETP

# Le syndicalisme européen mobilisé contre l'extrême droite



De gauche à droite : Dominique Corona (UNSA), Marylise Léon (CFDT), Adrienne Woltersdorf (animatrice - Fondation Friedrich Ebert), Yasmine Fahimi (DGB), Hans-Jürgen Bieling (Institut politique de Tübingen)

**Le 16 avril dernier à Paris, plusieurs organisations syndicales se sont réunies autour de la lutte contre l'extrême droite. L'UNSA, la CGT et la CFDT ont à cette occasion partagé leur expérience avec leurs homologues italiens de la CGIL et allemands du DGB en présence de la Confédération européenne des syndicats (CES).**

**« On préfère perdre des voix mais rester fermes sur nos valeurs ».**

Secrétaire général adjoint de l'UNSA, Dominique Corona résume la position que tous les syndicats présents partagent. Il est clair que les scores de l'extrême droite continuant à progresser, il se trouve que de plus en plus d'électeurs s'affirmant proche des syndicats se déclarent en faveur de ce courant. Pour autant, les organisations syndicales réunies sous l'égide de la Fondation allemande Friedrich Ebert assument leur rôle de rempart contre la propagation des idées de l'extrême droite. D'abord parce que tout ce que défend le mouvement syndical est en radicale opposition avec les éléments de programme de l'extrême droite mais aussi parce que ce courant exprime régulièrement sa défiance à l'égard du mouvement syndical. Voter pour l'extrême droite « revient à voter contre ses propres droits », assure Marylise Léon, n° 1 de la CFDT, tandis que son homologue de la CGT Sophie Binet souligne : « Un des points communs de ces extrêmes droites constitue l'opposition à l'augmentation salariale ».

## Tradition xénophobe

En Italie, une coalition dirigée par l'extrême droite est aujourd'hui au pouvoir même si le leader de la CGIL explique que « le gouvernement ne représente pas la majorité dans ce pays ». Maurizio Landini détaille néanmoins les mesures antisociales et attentatoires aux libertés publiques arrêtées par Giorgia Méloni

et son équipe. Quant à l'AfD, les sondages lui promettent une percée en Allemagne, ce mouvement qui envisage la « déportation » de 2 millions de travailleurs étrangers. La n° 1 du DGB, Yasmine Fahimi, se félicite de son côté que la progression de l'extrême droite s'accompagne d'une forte mobilisation de la société civile, comme en témoignent les manifestations qui se sont déroulées outre-Rhin ces derniers mois.

Tous les intervenants s'accordent à pointer aussi les responsabilités des partis politiques de droite ou de gauche qui ont exercé le pouvoir ces dernières décennies. Pour l'UNSA, Dominique Corona cite ainsi la récente loi immigration qui a tant emprunté au registre sémantique et idéologique de l'extrême droite. De son côté, la Confédération européenne des syndicats, représentée par sa secrétaire générale adjointe Isabelle Schömann, a élaboré en 2023 une Charte des valeurs qui fournit des arguments aux organisations membres, tant le phénomène caractérise l'ensemble des pays européens ou presque. Directeur de l'observatoire du dialogue social de la Fondation Jean-Jaurès et ancien responsable de l'UNSA, Jean Grosset rappelle combien la notion de préférence nationale figure au centre de la tradition xénophobe de l'extrême droite et met en garde aussi sur les projets nourris par ces partis pour affaiblir les syndicats à travers leur volonté de remise en cause des règles de représentativité. Pas de doute, comme le lance Dominique Corona : « Il nous faut mener le combat, sinon on le perdra ! ».

**Philippe Fossier**

Lutte contre les violences conjugales

# Pour une action syndicale engagée



Firm-stock.adobe.com

L'employeur n'est pas responsable des violences conjugales subies par les salariés de son entreprise, mais le droit international et national prévoit des dispositifs protecteurs pour limiter leurs conséquences sur les victimes.

Les organisations syndicales peuvent s'emparer de ces mesures afin d'agir pour la protection de ces victimes. Porteuses de la défense des intérêts collectifs des salariés, le lieu de travail doit garantir leur santé morale et physique dans le cadre personnel ou professionnel.

Les violences conjugales ne se limitent pas à la sphère de l'intime et du privé et ne cessent pas en passant la porte de l'entreprise. Actes de harcèlement, menaces, les victimes continuent de les subir par le biais notamment des téléphones ou des mails... Les violences conjugales menacent ainsi la sécurité et la protection des salariés sur le lieu de travail, affectent le travail des victimes, tant sur un plan qualitatif que quantitatif et peuvent constituer également une menace pour les collègues de travail. Dès lors qu'un employeur a connaissance de ces faits ou des préjudices subis, l'entreprise a indéniablement un rôle non négligeable à jouer.

L'OIT encourage les pays membres à « prendre des mesures appropriées pour reconnaître les effets de la violence domestique et, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable, atténuer son impact dans le monde du travail » (Conv. n°190, art. 10.f). Les actions des entreprises dans la lutte contre les violences conjugales entrent dans le champ de la responsabilité sociétale des entreprises (norme ISO 26000). À ce titre notamment, le CSE a un rôle de sensibilisation et peut agir en ce sens.

L'article L. 4121-1 du Code du travail prévoit une obligation légale d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de l'ensemble des salariés.

Nos OS peuvent développer des actions de prévention et d'action dans la lutte contre les violences conjugales et pour la qualité de vie et des conditions de travail des salariés en incluant, dans les négociations collectives sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, des mesures de prévention et d'action contre les violences conjugales. Certaines grandes entreprises s'y sont engagées : La Poste, Orange, PSA, EDF...

En 2022, il y a eu 244 000 signalements aux forces de l'ordre, contre 120 000 en 2017. En cinq ans, il n'y a pas eu deux fois plus de femmes victimes, mais deux fois plus de femmes qui ont témoigné et qui ne se sont plus résignées, comme l'indiquait justement Anne-Cécile Mailfert, fondatrice de la Fondation des femmes, le 15 novembre 2023 sur France Inter. Sensibiliser les salariés à la libération de la parole des salariés victimes en les informant et en les soutenant afin que leur travail, garanti et maintenu, soit entendu comme un vecteur d'autonomie, de délivrance ou d'appui...

Le CSE, par son budget ASC (Activités sociales et culturelles) notamment peut informer et promouvoir des associations dans la lutte contre les violences conjugales.

L'UNSA et ses syndicats sont engagés en ce sens car ces considérations sociales sont des enjeux syndicaux.

**Sophie Riollet**

## Inégalité de traitement entre travailleurs

# Ne pas confondre l'intérêt collectif avec l'intérêt individuel



Cavan-stock.adobe.com

L'action syndicale ne se substitue pas aux intérêts individuels et personnels des salariés et « nul ne plaidera par procureur ». Dans deux arrêts de la chambre sociale, en date du 14 février 2024 (n° 22-20.535 et n° 22-20.535), la Cour de cassation rappelle que si un syndicat peut agir en justice au nom de l'intérêt collectif de la profession pour faire cesser une inégalité de traitement, il ne peut demander la régularisation des préjudices et le rétablissement dans leurs droits individuels des salariés victimes de ces inégalités. Ces décisions sont d'autant plus intéressantes, un peu aussi « choquantes » pour nos syndicats UNSA, qu'elles distinguent bien la « recevabilité » de l'action fondée sur l'intérêt collectif de la profession de son objet et motif, la réparation des situations individuelles, qui additionnées et mises bout à bout, constitueraient bien un « collectif ».

Dans la première espèce (n° 22-20.535), le litige portait sur l'absence de versement d'une prime de treizième mois à certains salariés de l'une des sociétés absorbées. Estimant qu'il s'agissait d'une inégalité de traitement entre les salariés, la fédération des services CFDT décide d'agir en justice au nom de la défense des intérêts collectifs de la profession qu'elle représente. La Cour de cassation « sanctionne » les premiers juges en ce qu'elle rend recevable l'action syndicale, reconnaît l'existence d'une irrégularité commise par l'employeur et admet l'allocation de dommages et intérêts en réparation du préjudice causé à l'intérêt collectif représenté. En revanche, distinguant l'intérêt collectif porté par le syndicat, des intérêts individuels effectifs et personnels des salariés, la Haute juridiction rejette la demande de régularisation de la situation individuelle des salariés concernés. À charge pour ces derniers eux-mêmes de réclamer leurs droits en justice.

Dans une deuxième espèce, il s'agissait des indemnités de douche et pour travaux salissants. La Cour de cassation, si elle reconnaît la recevabilité de l'action syndicale et l'atteinte à l'intérêt collectif de la profession, elle rejette la demande du syndicat tendant à remédier à la situation individuelle des salariés à laquelle l'entreprise portait atteinte. Seul le travailleur y a un intérêt.

Ces arrêts posent ce que n'est pas « l'intérêt collectif » dans l'action syndicale. Certes, l'intérêt collectif peut surpasser l'intérêt individuel, mais ne l'absorbe ou ne s'y substitue pas, encore moins d'autorité et de plein droit.

Pour autant, le syndicat ne peut se prévaloir seulement de l'ensemble de ses membres et du nombre d'adhérents qui créeraient sa légitimité et de son droit. L'intérêt collectif s'est construit indépendamment de l'ensemble des intérêts individuels (Cass. chbres. Réunion, 5 avril 1913, D. 1914, p. 65). Les personnalités juridiques de l'adhérent et du syndicat sont distinctes, leurs intentions respectives, « propres ».

Ces décisions guident la section syndicale dans la compréhension de l'objet de l'action du syndicat dans la défense de l'intérêt collectif de la profession. Elles permettent d'identifier les demandes qui peuvent être présentées au nom de l'atteinte à cet intérêt collectif, de celles qui ne peuvent être portées que par les salariés eux-mêmes parce ce qu'elles les concernent de manière directe, individuelle voire exclusive. Mais, même dans ces dernières situations, l'UNSA accompagne...

**Christian Hergès**

# Congés payés et arrêts maladie : du nouveau



PHILETDOM-stock.adobe.com

**D**epuis le 24 avril, tout arrêt maladie ouvre droit à des congés payés, conformément au droit européen. Même si cette mise en conformité acte des avancées pour les salariés en arrêt maladie, il n'en reste pas moins qu'il persiste une différence de traitement entre ceux-ci.

Ainsi, les salariés arrêtés pour un motif autre qu'un accident du travail ou une maladie professionnelle pourront désormais bénéficier de 2 jours ouvrables de congés par mois d'arrêt (24 jours par an). Ceux en arrêt pour accident ou maladie professionnelle continueront d'acquérir 2,5 jours de congés par mois et ce sans limite de durée contre 1 an auparavant.

Côté pratique, le salarié peut réclamer ses droits dans un délai de deux ans à compter du 24 avril 2024. Son employeur doit l'informer des congés payés reportés et de leur échéance dans un délai d'un mois suivant la reprise du travail, par tout moyen, y compris via le bulletin de paie.

Un salarié en poste qui n'a pas pu poser tous ses congés en raison d'une maladie ou d'un accident d'origine non professionnelle pourra les reporter pendant 15 mois. Un accord (branche ou entreprise) pourra fixer un délai supérieur.

Pour les anciens salariés, un recours en justice dans les 3 ans après la rupture du contrat de travail permettrait d'obtenir des indemnités compensatrices de congés payés.

Pour l'UNSA, cette loi est une avancée majeure. En effet, nul ne peut plus considérer l'arrêt maladie comme un temps de repos pour le salarié et doit donc être assimilé à du temps de travail. C'est ce que vient affirmer la nouvelle loi. Toutefois, l'UNSA ne peut que regretter que l'État fasse perdurer une discrimination envers les travailleurs malades en leur accordant 4 semaines de congés payés contre 5 prévus par le Code du travail.

## Jeux Olympiques et Paralympiques et repos dominical

La loi Jeux olympiques et paralympiques instaure une dérogation au repos dominical pour certaines entreprises. Ces mesures ont un impact sur l'organisation et la santé au travail et l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle des salariés. L'UNSA veillera particulièrement au respect des obligations légales.

Une dérogation temporaire au repos dominical, accordée par le Préfet, a été établie pour la période allant du 15 juin au 30 septembre dans les communes d'implantation des sites de compétition des JOP ainsi que les communes limitrophes ou situées à proximité des sites.

### L'employeur doit néanmoins respecter certaines règles :

- le volontariat du salarié ;
- la possibilité pour le salarié de revenir sur sa décision de travailler le dimanche (informer par écrit l'employeur et respecter le délai de dix jours francs) ;
- l'obligation de contreparties au salarié : rémunération au moins égale au double de la rémunération due pour une durée équivalente et repos compensateur équivalent en temps.

Un décret du 12 avril prévoit une sanction de l'employeur en cas de non-respect.

L'UNSA sera particulièrement mobilisée pour faire respecter ces obligations légales.

**Florence Dodin**



Denis B. sociétaire a dit :

“**Mon conseiller Macif,  
il prend le temps de  
m'écouter, je suis rassuré.**”

Pas juste des conseils  
mais des conseils justes, Denis.

Grâce à ses conseillers basés en France  
et son réseau de plus de 450 agences,  
la Macif affiche 91% de sociétaires satisfaits<sup>(1)</sup>.

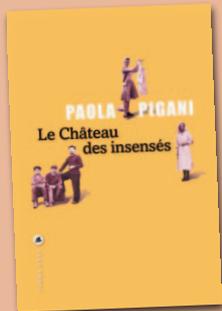


La Macif,  
c'est vous.

(1) Satisfaction de la qualité de la relation suite à un contact en agence ou par téléphone. Baromètre Marque Macif réalisé du 01 janvier 2023 au 30 septembre 2023 auprès de 21 749 répondants.

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



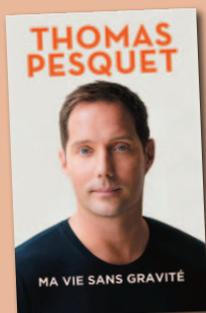
Septembre 1939. Une frêle jeune femme, Jeanne, quitte l'asile de Ville Evrard, en région parisienne, où elle a été internée après la mort de son nouveau-né, pour être transférée dans le château de Saint Alban, en Lozère.

Une ambitieuse équipe de psychiatres met en place de nouvelles pratiques thérapeutiques, tout en accueillant secrètement Juifs et résistants. Dans une communauté atypique, une nouvelle voie s'ouvre à chacun et Jeanne va renâître à la vie.

Paola Pigani\* signe là un magnifique portrait de femme et rend un bel hommage à celles et ceux qui se sont battus pour la liberté, avec l'espoir d'un monde meilleur au moment où s'écrivait l'une des pages les plus sombres de notre histoire.

**Le château des insensés**  
de Paola Pigani  
aux Éditions Liana Levi

\* Paola Pigani est la lauréate du Prix du Roman d'Entreprise et du Travail 2023, dont l'UNSA est partie prenante. Retrouvez toutes ses publications sur son blog : <http://paolapigani.hautetfort.com/>



Comment passer de sa Normandie natale aux pas de tir de Cap Canaveral ? Dans un récit aussi drôle que surprenant, Thomas Pesquet nous entraîne des coulisses de l'école des astronautes jusqu'au frisson du décollage, nous faisant partager le quotidien de ses 396 jours à bord de l'ISS. Une autobiographique aux allures de roman d'aventures.

**Ma vie sans gravité**  
de Thomas Pesquet  
aux Éditions Flammarion

# 3 questions à



**1** Le projet de loi « fin de vie » du gouvernement qui ouvre un nouveau droit, est-il en mesure de répondre à l'attente de nos concitoyens ?

C'est une indéniable avancée. Pour la première fois un gouvernement présente un projet de loi intégrant à la fois un accès universel aux soins d'accompagnement et la légalisation d'une aide à mourir. On reconnaît enfin que dans notre pays des personnes ne sont pas accompagnées dans leur fin de vie et que les dispositions actuelles ne sont pas suffisantes. Je me félicite qu'un peu plus d'un milliard soit prévu sur dix ans pour les soins d'accompagnement. D'ici 2025, tous les départements seront équipés d'une unité de soins palliatifs. Mais le président de la République qui annonce ce pas en avant est le même qui n'a pas réalisé de plan « soins palliatifs » entre 2018 et 2021 ! Il faudra qu'il tienne ses engagements. L'ADMD demande depuis longtemps les maisons d'accompagnement, qui incluent les unités de soins palliatifs, annoncées par la ministre, qui sont un lien entre le domicile, l'EHPAD et l'hôpital permettant d'accompagner le patient et les proches. Il faudra rapidement que chaque département ait sa maison d'accompagnement, cela exige des efforts financiers, de recrutement et surtout de formation des soignants pour pouvoir accompagner quand la pathologie est même à son état précoce, expliquer ce que sont les soins palliatifs. Les soins d'accompagnement et l'aide active à mourir sont les deux « jambes » nécessaires à une loi équilibrée. Cependant, dans ce projet, des points concernant l'aide à mourir méritent d'être revus par le législateur. Si le projet était

voté aujourd'hui tel qu'il est présenté, bon nombre de personnes en fin de vie ne seraient pas accompagnées comme elles le demandent et devraient se rendre à l'étranger, comme c'est le cas aujourd'hui.

**2** Quelles améliorations doivent être apportées à ce projet pour que la loi soit juste et de progrès ?

Environ 76 % des membres de la Convention citoyenne sur la fin de vie avaient voté pour l'ouverture à une aide active à mourir. Cette instance consultative demandait la légalisation, au choix du patient, du suicide assisté ou de l'euthanasie, ce qu'on ne retrouve pas dans le projet. Celui-ci pose comme condition un pronostic vital engagé à court ou moyen terme. Depuis 2016, on sait que le court terme c'est quelques heures à quelques jours, mais personne, aucun médecin ne sait ce qu'est le moyen terme. Vincent Humbert, lourdement handicapé à la suite d'un accident de la route, avait demandé le droit de mourir au président Jacques Chirac. Devant la réponse négative, sa mère, avec le professeur Chaussoy, avait aidé Vincent à mourir. Vingt ans après, on voterait un projet de loi qui ne permettrait toujours pas de répondre favorablement à Vincent Humbert, puisque son pronostic vital n'était pas engagé, à court ou moyen terme. Cette condition du pronostic vital engagé exclut aussi, malgré leurs souffrances, des personnes atteintes de maladies à évolution lente, comme les pathologies neuro-dégénératives. Dans mon livre, comme le fait le pacte

# Jonathan Denis

**Président de l'Association pour le Droit de Mourir Dans la Dignité.**



progressiste, je défends que les valeurs républicaines doivent fonder la nouvelle loi. La liberté, liberté de choix du patient, liberté de conscience du soignant. L'égalité, pour l'accès de tous aux soins d'accompagnement et à l'aide ultime à mourir, sans la condition du cours ou moyen terme. La fraternité, qui est la possibilité pour le médecin d'accompagner lui-même le malade, de tenir sa main jusqu'au bout, de faire le geste ultime. J'ajoute la laïcité, valeur cardinale qui incite à ne plus inviter des représentants religieux à l'Élysée sur un projet qui concerne le seul citoyen, la personne qui est dans le lit et pas l'opinion de ceux qui sont autour. On devra être très attentifs à ce que la religion s'arrête aux portes de l'Élysée, de Matignon et de l'Assemblée nationale.

Je voudrais souligner aussi l'importance des directives anticipées qui existent depuis 2005.

Il faut inciter les Français à rédiger leurs directives anticipées, et pour cela les accompagner par un travail de pédagogie.

Mais quel message donne-t-on aux Français avec ce projet de loi ? Sinon que leurs directives anticipées seront respectées pour une sédation profonde et continue jusqu'au décès, mais pas pour une aide active à mourir ? Ce n'est pas acceptable.

**3** En 2021, ce projet de loi transpartisane sur « la fin de vie » porté par Olivier Falorni a été bloqué à l'Assemblée nationale. Une mobilisation citoyenne et sociale forte, organisée

**dans la durée n'est-elle pas nécessaire pour remporter ce combat ?**

Le pacte progressiste a été créé dans cet objectif. 80 % des députés avaient voté alors le premier article de ce projet plus ambitieux que celui d'aujourd'hui. Cinq députés avaient fait obstruction au vote en déposant plus de cinq mille amendements. L'Assemblée nationale n'est pas celle de 2021. Il y aura la liberté de vote dans chaque groupe. Un débat serein et apaisé ne devra pas durer trop longtemps. Beaucoup de malades en souffrance n'ont plus le temps d'attendre. Le Sénat détricotera ce qui aura été voté à l'Assemblée. Les amendements de progrès qui y reviendront devront, avec vigilance, être expliqués et défendus.

Il y aura des oppositions pour des convictions religieuses ou autres et de la part de soignants, de certaines structures qui voient dans une loi « fin de vie » une fracture de la société et une fraternité qui ne serait plus effective pour les plus vulnérables.

Contrairement à certains opposants, au sein du pacte, nous disons que nous n'avons aucune certitude sur la fin de vie des autres et sur la nôtre. Pour cette raison, nous voulons que le champ des possibles soit ouvert. Les certitudes d'aujourd'hui ne valent rien face à l'expérience que nous pourrions vivre demain.

Propos recueillis par  
**Jean-Pierre Gilet**



Le 15 avril 1874, trente et un artistes, dont Monet, Renoir, Degas, Morisot qui veulent s'affranchir des règles académiques, organisent l'exposition de leurs propres œuvres.

Le mouvement impressionniste était né ! Cent cinquante ans plus tard, cent trente œuvres d'une grande diversité, réunies au Musée d'Orsay, permettent de comprendre les origines, l'évolution de l'impressionnisme et de saisir la modernité radicale de ce mouvement artistique qui « semble rechercher l'impression » selon un observateur de l'époque.

L'exposition *Paris 1874, Inventer l'impressionnisme* est à voir au Musée d'Orsay jusqu'au 14 juillet 2024



C'est un voyage dans le temps en réalité virtuelle qui est proposé au visiteur, le plongeant dans la première exposition impressionniste, le soir du 15 avril 1874, au 35 boulevard des Capucines, dans les anciens ateliers du photographe Nadar. Grâce à cette expérience immersive, l'occasion est ainsi offerte de rencontrer les figures emblématiques de ce mouvement artistique révolutionnaire, dont Monet, Renoir, Degas, Morisot, Pissarro, et de découvrir leurs œuvres en ce moment historique.

*Un soir avec les impressionnistes.*  
*Paris 1874* est à découvrir au Musée d'Orsay jusqu'au 11 août 2024

## Trois portraits de militants créateurs de section



### **Lénaïc, 36 ans, chef d'équipe cave chez Eclor Boissons depuis 17 ans à Domagne (35).**

Créé en 2004, le groupe Eclor, branche boisson de la coopérative, est spécialisé dans la fabrication du cidre en France et veut élargir son offre. Il possède 16 sites industriels, dont 11 en France, 2 aux États-Unis et 3 en Grande-Bretagne et fait 70 % de son chiffre d'affaires à l'international.

*« J'ai connu l'UNSA par des collègues d'une autre cidrerie. L'autonomie sur le terrain m'a tout de suite convaincu. Je suis DS dans mon entreprise et DSC. L'UNSA est l'unique syndicat sur notre site.*

*Je souhaite améliorer les conditions de travail devenues très difficiles, les accidents de travail sont trop nombreux. De plus face à l'inflation, nous voulons négocier des augmentations de salaires. Dans le cadre de la fermeture du site de Messac (35), nous négocions le reclassement des salariés. Nous travaillons pour obtenir une prime satisfaisante afin de permettre aux salariés de faire face à cette situation ».*



### **Stéphanie, 47 ans, journaliste au Moniteur (320 salariés) depuis 13 ans à Anthony (92).**

Le Moniteur est un groupe de presse française spécialisé dans la presse professionnelle. En 2013, le groupe est repris par Infopro Digital qui emploie plus de 4000 salariés. Son titre phare est le *Moniteur des travaux publics et du bâtiment* créé en 1903, source d'informations techniques, économiques, et réglementaires. Aujourd'hui, le groupe fédère plus de 30 publications, sites Internet et services numériques. Il édite une vingtaine de revues.

*« Syndiquée de longue date, j'ai rejoint l'UNSA pour son autonomie. J'ai toujours été très impliquée dans l'entreprise et je siège au Conseil des prud'hommes. Je veux faire du syndicalisme actif pour faire avancer le dialogue social sur le plan de l'égalité, notamment l'égalité professionnelle femme-homme et la lutte contre toutes les discriminations. Nous accompagnerons aussi les seniors dans leur fin de carrière. L'intelligence artificielle est une vraie menace dans notre profession. Cela pourrait à terme menacer des emplois ».*



### **Samuel, 53 ans, responsable GMS, travaille depuis 23 ans pour le groupe Sicarev à Fleury-les-Aubrais (45).**

Le groupe Sicarev est né à Montbrison dans la Loire en 1962. C'est une coopérative d'élevage présente sur une grande partie de la France, organisée dans une logique de circuit court. Le site de Fleury-les-Aubrais est spécialisé dans la viande porcine.

*« J'ai choisi de rejoindre l'UNSA parce que les syndicats présents sur notre site n'accompagnent pas les salariés. Je souhaite avoir une action syndicale active, à l'écoute de mes collègues. Ma priorité est d'obtenir une augmentation des salaires, car beaucoup de salariés sont payés au Smic. Malgré les primes, les revenus sont insuffisants face à l'inflation et la difficulté du travail. Nous avons en effet un turn-over important sur les chaînes d'abattage où la cadence est très difficile ».*

Propos recueillis par **Isabelle Reynaud**

## Abonnement UNSA

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Courriel : .....

**10€**

**8 numéros**

**Coupon à envoyer à :**  
UNSA  
21 rue Jules Ferry  
93177 Bagnolet  
(Chèque à l'ordre de l'UNSA)

# UPCOOP MILITE POUR L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

## **Démocratiser l'accès à la culture, l'engagement de UpCoop.**

Aux côtés des organisations syndicales et des acteurs culturels, UpCoop porte des dispositifs au service de la démocratisation sociale et culturelle des salariés. Encourageant ouverture d'esprit et curiosité, les solutions culturelles d'UpCoop contribuent à l'épanouissement personnel et à la création de lien social.

UpCoop réaffirme sa volonté de rapprocher tous les publics des lieux et manifestations culturels, favoriser la diversité artistique et soutenir le secteur culturel.

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, partenaire historique des organisations syndicales et entreprise à mission, UpCoop vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.



Up chèque lire



Up chèque culture

Up c'kdo  
Culture

Retrouvez les solutions UpCoop sur [up.coop](http://up.coop)  
Contactez notre équipe partenariats :  
[infopartenariatsetcooperation@up.coop](mailto:infopartenariatsetcooperation@up.coop)

La coopérative UpCoop  
est partenaire de l'





“ La protection  
globale de  
mes salariés,  
un avantage  
qui fait la  
différence ! ”

Pour renforcer la protection de vos salariés et motiver vos équipes, nous proposons des solutions complètes en **santé, prévoyance et épargne-retraite**.

**C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui.**

[aesio.fr/entreprise](https://aesio.fr/entreprise)



**AÉSIO**  
MUTUELLE



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS. Document non contractuel à caractère publicitaire - ©AdobeStock. 23-205-014-1-V2